

Socialter

**Santé,
environnement,
inégalités**

**Qui paie le prix
des pollutions ?**

ISSN 2270-4410 - BELUX 9,40 € - CH 12,50 CHF
PORT/DOM/CONT 9,50 € - TOM 12,40 XFF
MAR 94 MAD - CAN 14,99 \$CAD

L 12079 - 74 - F - 8,50 € - RD



Or cette inégalité territoriale n'est, pour les acteurs impliqués sur les questions de l'eau, pas une surprise. Alexandre Cousin, conseiller régional des Hauts-de-France, nous reçoit sur son élevage en proche banlieue d'Arras, où il accueille des races rustiques, pour la plupart menacées, qu'il destine à l'écopâturage. Il vient de participer à une réunion publique sur le sujet, et reconnaît que l'eau est un sujet de crispation, notamment dans le contexte des élections municipales qui approchent. Pour l'élu écologiste, il faut revenir à l'histoire de la région pour comprendre la situation actuelle. « Si l'on prend les perchlorates, on distingue très clairement sur la carte la ligne de front de la guerre 14-18, où des millions de munitions ont explosé et se sont retrouvées dans les sols. Elles ont pénétré les nappes phréatiques, et nous en payons aujourd'hui les conséquences. C'est une double peine de l'histoire. » Difficilement traitables, les ions perchlorates sont très solubles dans l'eau et, en cas d'ingestion, peuvent « induire une diminution de l'absorption d'iode, qui pourrait elle-même entraîner un déficit en hormones thyroïdiennes », prévient l'ARS. Selon Olivier Petit, économiste et maître de conférences à l'université d'Artois, spécialiste des questions de l'eau, si l'on ne peut nier l'impact de la Première Guerre mondiale dans cette pollution, c'est néanmoins un ennemi bien commode. « Un rapport du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de 2015 pointait la possible responsabilité de l'utilisation d'engrais en provenance du Chili, importés au début du XX^e siècle et utilisés notamment dans la culture de betteraves, comme étant l'une des sources de la pollution des eaux aux ions perchlorates. Mais cela a été mis sous le tapis. Or il faut rappeler que les Hauts-de-France sont la première région productrice de betterave sucrière au niveau national. »

Cimetières militaires et champs de betteraves à perte de vue : c'est ainsi que l'on pourrait résumer à gros traits la topographie du territoire des Hauts-de-France aujourd'hui. Et les lois d'orientation agricoles de 1960-1962 n'y sont pas étrangères. Grâce à une production devenue excédentaire durant la période de haute croissance des Trente Glorieuses, l'agriculture est mise au service de l'expansion industrielle et de l'exportation. Ce modèle productiviste, prolongement naturel de la loi de remembrement de 1941, enclenche une reconfiguration sans précédent du territoire. Les Hauts-de-France, dévastés par le front de la Première Guerre mondiale, deviennent alors un véritable laboratoire à ciel ouvert, où les parcelles sont rassemblées

– bien souvent de manière autoritaire et sans réelle concertation – dans un unique objectif de rendement. Une rationalisation des terres qui bouleverse le rapport au sol et aux connaissances des milieux paysans. Stéphane Delmotte est petit-fils d'agriculteur à Oppy, une petite commune entre Lens et Arras. Lui-même longtemps producteur de betterave en bio, il a raccroché depuis quelques années, épuisé par les contraintes qu'implique une agriculture raisonnée dans un contexte où le conventionnel règne en maître. « Avec la fin des quotas, les primes à la surproduction et l'accès à de nouveaux leviers chimiques pour désherber, on a complètement basculé sur un autre modèle, détaille le quadragénaire, qui est aussi médecin urgentiste. En dévastant la biodiversité et en polluant toutes les ressources en eau au passage. Le coup de grâce, c'est il y a une vingtaine d'années, lorsque les suceries Béghin Say se sont regroupées en une énorme coopérative pour devenir Tereos. »

3. Cela représenterait 3 % des réseaux de distribution d'eau potable (UDI), soit 709 à l'échelle nationale selon le rapport d'octobre 2025 de Générations futures. Plus de la moitié (1,9 %) concerne les perchlorates.



Pierre Barrois, maire d'Hendecourt-lès-Ransart depuis 2008.



Open field dans la région de l'Arrageois.

Gestion de l'eau potable

En France, l'eau potable est un service public local dont la commune ou l'intercommunalité est responsable, avec obligation d'assurer la continuité du service et la qualité de l'eau. Ce service peut être géré en régie (la collectivité exploite elle-même le service, avec ses agents et son budget) ou confié à un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public. Ce double système entraîne de grandes disparités territoriales, tant au niveau de la potabilité que du prix de l'eau, le financement du réseau reposant presque exclusivement sur les usagers.

Ci-contre : le maire Pierre Barrois montre l'état des filtres à eau suite à la pollution de novembre 2025.

4. Contacté par Socialter, le groupe n'a pas donné suite.

Inégalités environnementales

« La jurisprudence, c'est l'écume des contentieux, ironise Bernard Drobenko, professeur émérite des universités et auteur de nombreux ouvrages sur le droit de l'eau. S'il y aussi peu de cas, cela ne veut pas dire que les gens reçoivent une eau toujours conforme. Car ce que l'on oublie, c'est que les gestionnaires, publics ou privés, ont une obligation de résultat. Et le Code de la santé est très clair : l'eau potable doit être livrée aux consommateurs exempte d'éléments qui puissent nuire à sa santé. » Ainsi, rappelle le juriste, si un administré reçoit une eau qui ne répond pas aux critères de potabilité, il est en droit de réclamer à sa régie le remboursement des filtres ou des bouteilles d'eau qu'il achète. Est-ce à dire pour autant que le principe pollueur-payeur serait respecté ? Dans un rapport rendu public le 17 juillet 2023, la Cour des comptes épinglait, au-delà d'une mauvaise gestion et d'un manque de surveillance, la répartition inégale des redevances – les ménages assumant 75 % de leur coût, et ce alors même qu'ils ne génèrent que 10 à 20 % des pollutions au global. Loin, donc, d'avoir l'effet dissuasif escompté : pour un industriel ou un agriculteur, il est plus intéressant économiquement de polluer que de ne pas polluer. Mais cela va plus loin : « Ces mêmes agences qui collectent les redevances aident par exemple les opérateurs économiques, y compris des agriculteurs,



Alexandre Cousin, conseiller régional des Hauts-de-France.

«On parle d'eau, pas de notre abonnement téléphonique : c'est un service public essentiel.»

Ci-contre : Jean-Michel Damien, président de l'association Eau Secours 62.

pour des investissements qui ont parfois pour conséquence d'augmenter les pollutions. Et donc, on arrive à une situation ubuesque où le principe "pollueur-payeur" se transforme en "pollueur-payé"», étrille le juriste.

Pour autant, les disparités territoriales ne se limitent pas aux taux de pollution relevés dans les nappes ou aux déversements dans les cours d'eau par les industries : elles sont également criantes dans les réponses apportées en cas de contamination. « Dans les milieux ruraux, vous avez encore un certain nombre de régies directes qui ne sont pas armées économiquement pour faire face, pointe Olivier Petit. À l'inverse, dans une grande ville qui délègue sa gestion de l'eau, et qui investit plusieurs dizaines de millions d'euros dans ses infrastructures, en cas de pollution, la crise est bien mieux endiguée. » C'est ainsi que la gestion de la qualité de l'eau potable incombe dans la grande majorité des cas... aux citoyens. Et c'est là que les choses se



compliquent dans un territoire dont l'histoire industrielle, avec l'abandon brutal du charbon à partir des années 1960 (au profit du pétrole et du gaz), a laissé des cicatrices profondes. Selon une étude de l'Insee de 2023, les Hauts-de-France sont la deuxième région la plus touchée de France (après la Corse) par la pauvreté monétaire : 43,9 % des 16-25 ans ne sont ni en emploi ni en formation, soit 7,5 points de plus que la moyenne métropolitaine. D'après l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), c'est aussi la région la plus frappée par l'obésité, à 22,1 % en 2023, soit 5 points au-dessus de la moyenne nationale, faisant des Hauts-de-France l'une des régions les plus à risque pour les maladies cardio-neuro-vasculaires.

Aux inégalités spatiales s'ajoutent donc des inégalités sociales, qui créent une véritable rupture entre ceux qui sont en mesure de traiter leur eau pour la rendre plus potable (dont le coût, pour les filtrations les plus efficaces, dépasse les 500 euros par an) et les autres. Mais aussi entre des populations dont l'exposition au risque n'aura pas les mêmes conséquences. « Nous ne sommes pas tous égaux face aux pollutions. Les délégataires [la régie, NDLR], lorsqu'ils ne distribuent pas une eau potable selon les critères établis, devraient a minima fournir à chaque foyer un filtre qui permette d'améliorer la qualité de leur eau, estime Alexandre Cousin. On parle d'eau, pas de notre abonnement téléphonique : c'est un service public essentiel. » Et c'est aussi la loi.



Château d'eau d'Arras.